



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/AC.51/1997/2  
25 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-septième session  
9 juin-3 juillet 1997  
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ÉVALUATION

Évaluation approfondie des activités statistiques

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 5 e) i) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport ci-joint du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie des activités statistiques, daté du 17 mars 1997, qui a été examiné par les départements et bureaux concernés; le Secrétaire général prend note des conclusions dudit rapport et en approuve les recommandations.

---

\* E/AC.51/1997/1.

ANNEXE

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation  
approfondie des activités statistiques

RÉSUMÉ

Le présent rapport passe en revue les activités de la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et des divisions de statistique des commissions régionales et décrit les activités connexes de la Commission de statistique et des organes intergouvernementaux régionaux qui s'occupent de statistiques, de leurs organes subsidiaires et de leurs groupes d'experts, ainsi que celles du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC).

Cerapport est axé sur les besoins des utilisateurs directs des principaux produits et services statistiques et sur leur utilisation de ces produits et services. On a constaté que ces utilisateurs étaient clairement identifiés, que la définition des produits tenait compte de leurs besoins et que leurs avis étaient régulièrement pris en considération aux fins des travaux méthodologiques concernant les recommandations internationales, les services destinés aux organes délibérants, l'accès en ligne aux bases de données, les services sur mesure adaptés aux besoins des utilisateurs et la coopération technique. En revanche, s'agissant des publications sur papier, on ne disposait guère de données fiables sur l'identité et les besoins des utilisateurs directs et il n'était pas possible de les obtenir à un coût raisonnable. Actuellement, les efforts et les compétences du personnel sont surtout adaptés à l'établissement et au traitement de statistiques destinées à des publications.

Il est proposé de réorienter la stratégie au cours des quatre années du plan à moyen terme pour mettre l'accent sur l'offre de services déterminés par les besoins des utilisateurs et les modes d'utilisation; à cet effet, on a formulé 10 recommandations concernant les besoins des utilisateurs et l'élaboration du Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies (UNESIS), l'accès en direct aux bases de données statistiques des Nations Unies, le suivi des besoins des utilisateurs et la réponse à ces besoins, l'amélioration des systèmes d'information régionaux, la politique des publications, l'évaluation des publications, la présentation intégrée des activités statistiques internationales, les services d'analyse destinés aux départements, la diffusion des innovations et des enseignements et l'examen du présent rapport et des conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination y relatives.

TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION . . . . .   | 1 - 5               | 5           |
| II. CONTRÔLE INTERGOUVERNEMENTAL ET COORDINATION . . . . .  | 6 - 21              | 6           |
| A. Commission de statistique . . . . .  | 6 - 8               | 6           |
| B. Organes de contrôle régionaux . . . . .  | 9 - 14              | 7           |
| C. Structures et procédures du Comité administratif<br>de coordination . . . . .                  | 15 - 17             | 8           |
| D. Présentations intégrées . . . . .  | 18 - 21             | 9           |
| III. PRINCIPALES CATÉGORIES DE PRODUITS ET DE SERVICES :<br>UTILISATEURS ET UTILISATION . . . . . | 22 - 83             | 10          |
| A. Utilisateurs et utilisation . . . . .  | 22 - 23             | 10          |
| B. Recommandations internationales sur<br>les méthodes statistiques . . . . .                     | 24 - 35             | 12          |
| 1. Modalités et situation actuelle . . . . .  | 24 - 29             | 12          |
| 2. Mise en oeuvre des recommandations : suivi<br>et évaluation . . . . .                          | 30 - 35             | 13          |
| C. Services fournis aux organes délibérants . . . . .   | 36 - 38             | 15          |
| 1. Services fournis aux organes statistiques<br>intergouvernementaux . . . . .                    | 36                  | 15          |
| 2. Services fournis à l'occasion de<br>délibérations internationales . . . . .                    | 37 - 38             | 15          |
| D. Traitement des données . . . . .   | 39 - 48             | 16          |
| 1. Informatique et gestion des données . . . . .  | 39 - 44             | 16          |
| 2. Services en ligne . . . . .  | 45 - 48             | 17          |
| E. Services personnalisés . . . . .   | 49 - 58             | 19          |
| 1. Données personnalisées extraites<br>des bases de données . . . . .                             | 49                  | 19          |
| 2. Suite donnée aux grandes conférences<br>des Nations Unies tenues récemment . . . . .           | 50 - 54             | 19          |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

|  | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| 3. Services adaptés à l'usager dans une optique régionale . . . . .                      | 55 - 58             | 21          |
| F. Publications . . . . .  | 59 - 78             | 22          |
| 1. Périodicité et types de publication . . . . .   | 59 - 64             | 22          |
| 2. Diffusion et ventes . . . . .   | 65 - 68             | 24          |
| 3. Évaluation de la teneur, des sujets traités et de la qualité . . . . .                | 69 - 71             | 26          |
| 4. Évaluation de la notoriété des publications et des besoins des utilisateurs . . . . . | 72 - 78             | 27          |
| G. Coopération technique . . . . .   | 79 - 81             | 29          |
| H. Utilisation des ressources en personnel . . . . .                                     | 82 - 83             | 30          |
| IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .   | 84 - 87             | 31          |

APPENDICE

|   |    |
|---|----|
| Le programme de statistique : utilisateurs et modes d'utilisation . . . . . | 35 |
|---|----|

## I. INTRODUCTION

1. En 1994, le Comité du programme et de la coordination avait prévu pour 1997 une évaluation approfondie des activités statistiques des Nations Unies<sup>1</sup>. Le présent rapport a été établi en réponse à cette décision; il se fonde sur a) les rapports soumis aux organes intergouvernementaux et les analyses faites par ces organes; b) des études internes; et c) des entretiens avec les responsables de programme.

2. La note du Secrétariat sur les questions qui pourraient à l'avenir faire l'objet d'une évaluation approfondie (E/AC.51/1993/6, par. 8) donne une liste de facteurs à prendre en considération, parmi lesquels la nécessité d'examiner un programme dont on estime en général qu'il a porté ses fruits, afin que les enseignements que l'on en a tirés puissent être appliqués à des programmes connexes. Le programme des activités statistiques a été choisi sur la base de ce critère.

3. Les activités statistiques des Nations Unies se composent d'un programme central, de cinq sous-programmes et de cinq sous-programmes régionaux. Le programme central relève de la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Cette division collabore avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement pour l'exécution des projets. Les activités statistiques des commissions régionales complètent le programme d'activités statistiques dans son ensemble. Les sous-programmes des cinq commissions régionales prévoient aussi des activités de formation et de promotion des techniques d'information modernes. On trouvera au tableau 1 la ventilation des ressources consacrées aux activités statistiques sur la période 1996-1997.

4. Depuis son lancement il y a 50 ans, l'objectif global du programme d'activités statistiques a été de développer la diffusion et l'utilisation de statistiques pertinentes, à jour et fiables pour la planification et l'action aux niveaux national et international<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 16 (A/49/16), partie I, par. 34.

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 6 (A/45/6/Rev.1), par. 24.4.

Tableau 1

Ressources consacrées aux activités statistiques, 1996-1997

| Unité organique   | Postes approuvés |                   | Ressources pour 1996-1997      |   |
|---|------------------|-------------------|--------------------------------|---|
|   |                  |                   | Budget ordinaire <sup>a</sup>  | Ressources extra-budgétaires (estimations) <sup>b</sup> |
|   | Administrateurs  | Services généraux | (En milliers de dollars É.-U.) |   |
| Division de statistique du<br>Département de l'information<br>économique et sociale et de l'analyse<br>des politiques | 67               | 66                | 21 978,6                       | 2 607,5   |
| Commissions régionales  | 51               | 70                | 19 716,1                       | 6 273,1   |
| CEA   | 11               | 12                | 3 368,1                        | 3 403,6   |
| CEE   | 16               | 17                | 7 580,8                        | 9 660,8 <sup>c</sup>                                    |
| CEPALC  | 11               | 18                | 4 405,6                        | 220,7   |
| CESAP   | 8                | 15                | 2 517,6                        | 1 476,0   |
| CESAO   | 5                | 8                 | 1 844,0 <sup>d</sup>           | 206,0 <sup>d</sup>                                      |
| <b>Total</b>  | <b>118</b>       | <b>136</b>        | <b>41 694,7</b>                | <b>8 880,6</b>  |

<sup>a</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1 et Add.1).

<sup>b</sup> Ibid. (A/50/6/Rev.1).

<sup>c</sup> Données fournies par la CEE.

<sup>d</sup> La CESAO a récemment réorganisé ses activités en quatre sous-programmes thématiques. Les ressources consacrées aux statistiques sont donc dispersées entre ces nouveaux sous-programmes et les ressources indiquées ici correspondent à la période 1994-1995.

5. Les services de statistique des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, notamment l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) coopèrent avec la Division de statistique pour établir des statistiques internationales et jouent le rôle de chef de file, dans leur domaine de compétence, tant pour la compilation de bases de données statistiques que pour les travaux méthodologiques décrits au chapitre III.

## II. CONTRÔLE INTERGOUVERNEMENTAL ET COORDINATION

### A. Commission de statistique

6. La Commission de statistique et son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination assurent le contrôle du programme central. La Commission se réunit tous les deux ans pendant cinq jours. Le Groupe de travail se réunit les autres années et examine l'ordre du jour de la Commission et les documents qui lui sont destinés et analyse les

/...

propositions avant qu'elles ne lui soient communiquées. De plus, lors de ses réunions, le Groupe de travail élabore des lignes directrices et prend des décisions pour affiner la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la Commission.

7. Un grand nombre des membres du Groupe de travail et de la Commission elle-même représentent des services nationaux de statistique. Par ailleurs, la Commission fait appel à des groupes d'experts spéciaux composés de nombreux participants représentant eux aussi les services nationaux de statistique ou d'autres groupes de spécialistes. En 1994 et 1995, la quasi-totalité des délégations à la Commission de statistique étaient conduites par le directeur ou le sous-directeur de l'office de statistique de leur pays. Grâce à cette représentation à un haut niveau, la Commission peut s'appuyer sur une bonne connaissance technique des pratiques nationales et formuler des recommandations faisant autorité en matière de normes statistiques, qui sont considérées comme réalistes et utiles pour ceux qui seront amenés à les appliquer.

8. En 1993, la Commission de statistique a recommandé<sup>3</sup> que les commissions régionales créent ou renforcent des conférences régionales des chefs des services nationaux de statistique et que ces organes travaillent en étroite collaboration pour constituer un pôle régional de développement statistique et de coopération technique. Elle a aussi demandé à la Division de statistique d'inviter les présidents des conférences régionales des chefs des services de statistique à participer aux réunions de la Commission et du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination.

#### B. Organes de contrôle régionaux

9. Chaque commission régionale a parmi ses organes subsidiaires un comité de statistique qui examine les activités statistiques du secrétariat de la Commission et en définit les orientations. Les mandats des comités de statistique reflètent le contexte intergouvernemental et la structure de la conférence régionale. Les chefs et d'autres responsables des services nationaux de statistique participent au comité de statistique des commissions régionales.

10. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Conférence des statisticiens européens, qui a un rôle de contrôle et d'examen, réunit les services de statistique de tous les pays membres de la CEE. En 1991, elle a modifié sa structure et ses objectifs pour renforcer le contrôle et la coordination des activités statistiques internationales de la CEE, de l'OCDE et des Communautés européennes (EUROSTAT)<sup>4</sup>. Les 15 pays membres des Communautés européennes sont aussi membres de la CEE et de l'OCDE. Les pays de l'OCDE non membres de la CEE participent aux réunions de la Conférence des statisticiens européens, ce qui permet à celle-ci de jouer le rôle de coordinateur des activités statistiques internationales dans la région.

---

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), par. 32 c), 33 c) et 40 b).

<sup>4</sup> Voir Conférence des statisticiens européens, Rapport sur la trente-neuvième session plénière (ECE/CES/38), annexe II.

11. Dans la région de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Conférence des planificateurs, statisticiens, démographes et informaticiens africains a un rôle de contrôle et d'examen; elle réunit des fonctionnaires responsables de l'utilisation, de la collecte et de la diffusion des statistiques.

12. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission a recommandé à sa dernière session (1995) qu'un institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique soit créé en tant qu'organe subsidiaire du Comité de statistique. À sa neuvième session<sup>5</sup>, le Comité de statistique de la CESAP a décidé que les membres de son bureau représenteraient leur organisation statistique nationale et n'agiraient pas à titre personnel.

13. Dans la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les directeurs de statistique des Amériques se réunissent tous les deux ans pour examiner le programme de travail de la CEPALC dans le domaine des statistiques.

14. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), un Comité de statistique de la CESAO a été créé et s'est réuni pour la première fois en 1995; ses réunions remplacent celles des chefs des organisations statistiques nationales.

C. Structures et procédures du Comité administratif de coordination

15. Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC), qui réunit toutes les organisations du système des Nations Unies et les autres organisations qui s'occupent du commerce mondial, encourage la coordination et l'intégration des programmes statistiques des organisations internationales et coordonne le suivi des questions statistiques dans le cadre de réunions intergouvernementales comme celles de la Commission de statistique. Les secrétariats des organismes intergouvernementaux régionaux et d'autres organisations spécialisées, tels que l'Office de statistique des Communautés européennes, l'OCDE, le Conseil de coopération douanière (rebaptisé Organisation mondiale des douanes) et l'OMT, participent également à ses travaux. La Division de statistique est représentée en permanence au bureau du Sous-Comité, dont les rapports sont transmis à la Commission de statistique sous couvert d'une note du Secrétaire général.

16. Les travaux du Sous-Comité sont complétés sur le plan technique par ceux de huit équipes spéciales chargées des questions suivantes : statistiques de l'environnement, statistiques financières, statistiques des services, comptabilité nationale, statistiques de l'industrie et du bâtiment, statistiques des prix (y compris le Programme de comparaison internationale), évaluation de

---

<sup>5</sup> Rapport du Comité de statistique sur sa neuvième session (E/ESCAP/995), par. 30 à 32.

la pauvreté et statistiques du commerce international<sup>6</sup>. Le mandat et le programme de travail des équipes spéciales sont définis sur la base des indications de la Commission de statistique et sont considérés par le Sous-Comité et la Commission comme d'importants instruments de coordination. Les équipes spéciales chargées des statistiques des prix et des statistiques de l'industrie et du bâtiment ont achevé leurs travaux et seront donc dissoutes.

17. La composition de ces équipes spéciales reflète les intérêts, les ressources et les mandats des organisations membres. La Division de statistique assure le secrétariat du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et convoque les réunions de l'équipe spéciale des statistiques de l'environnement. Elle est membre des six autres équipes spéciales. En raison de difficultés financières, les commissions régionales ne participent pas aux activités de toutes les équipes spéciales. En 1996, le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination<sup>7</sup> a décidé que, pour la vingt-neuvième session de la Commission de statistique (1997), il faudrait faire une évaluation d'ensemble du dispositif des équipes spéciales. Sur la base de cette évaluation, il a été recommandé de dissoudre les équipes spéciales chargées de l'évaluation de la pauvreté et des statistiques internationales des prix.

#### D. Présentations intégrées

18. La Division de statistique de la CEE établit au début de chaque année, pour examen par le bureau de la Conférence des statisticiens européens, un projet de présentation intégrée des activités de toutes les organisations internationales qui travaillent dans la région de la CEE : la Division de statistique de la CEE et celle de l'OCDE, EUROSTAT, le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI), le Fonds monétaire international (FMI), le Bureau international du travail (BIT), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et la Division de statistique du Secrétariat<sup>8</sup>. Ce projet est ensuite mis à jour et modifié en fonction des recommandations du bureau puis de nouveau soumis à la Conférence lors de sa session annuelle. La présentation intégrée résume les objectifs et les produits qui ont été définis et adoptés par les États membres pour tous les travaux statistiques des organisations

---

<sup>6</sup> Pour une description des travaux de ces équipes spéciales, voir Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa vingt-neuvième session (E/CN.3/AC.1/1996/R.12), p. 6 à 9.

<sup>7</sup> Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.3/1997/19), par. 20 d).

<sup>8</sup> Pour la dernière présentation intégrée, voir les documents pertinents de la quarante-quatrième session plénière de la Conférence des statisticiens européens (CES/1996/R.30 et Add.1 à 6).

internationales actives dans la région. La Conférence approuve les parties de la présentation intégrée qui relèvent de la Division de statistique de la CEE. En outre, elle formule des suggestions et des conseils sur les activités prévues dans les parties de la présentation intégrée qui relèvent d'autres organisations internationales<sup>9</sup>. Dans les domaines dans lesquels plusieurs organisations internationales interviennent, la Conférence des statisticiens européens demande à l'une d'entre elles de faire fonction de rapporteur de la Conférence et de présenter au bureau des rapports contenant des analyses approfondies. Le bureau fait des recommandations détaillées aux sessions plénières annuelles de la Conférence. Le but général de la présentation intégrée est de faire en sorte que les travaux statistiques menés dans la région de la CEE répondent aux besoins des États membres et soient aussi efficaces et rentables que possible. Ainsi, tous les aspects des activités statistiques sont examinés à fond au moins tous les deux ans et des décisions y relatives sont prises chaque année.

19. La CESAP a décidé de faire une présentation intégrée de ses activités statistiques et de celles de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique à titre expérimental<sup>9</sup>.

20. Le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a examiné la possibilité d'adopter une présentation intégrée<sup>10</sup>. Le Comité administratif a souscrit avec certaines réserves à l'établissement d'une présentation intégrée des programmes de travail, similaire à celle qui est faite dans la région de la CEE, et a demandé à la Division de statistique et au FMI d'étudier la faisabilité d'une présentation intégrée modifiée et de soumettre un rapport à ce sujet à son sous-comité des activités statistiques en septembre 1997. Ce rapport est en préparation.

21. La Division de statistique de la CEPALC établit un programme de travail intégré pour la coopération internationale et régionale qui est examiné et approuvé tous les deux ans lors des réunions biennales de directeurs de statistique des Amériques. Ce programme comporte quatre volets : comptabilité nationale, statistiques sociales, diffusion de l'information et environnement. Chacune des activités prévues est confiée à une institution ou à un pays. Le suivi du travail est assuré au moins une fois par an par un comité de contrôle.

### III. PRINCIPALES CATÉGORIES DE PRODUITS ET DE SERVICES : UTILISATEURS ET UTILISATION

#### A. Utilisateurs et utilisation

22. Il existe quatre principaux types de produits et d'activités statistiques :

---

<sup>9</sup> Voir la note du secrétariat de la CESAP sur la présentation expérimentale du programme de travail de la CESAP et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, 1994-1995 (E/ESCAP/STAT.9/19).

<sup>10</sup> Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa trentième session (ACC/1996/9), par. 9.

a) Réalisation d'études méthodologiques et convocation de réunions de groupes spéciaux d'experts chargés d'élaborer des recommandations et des directives internationales concernant la collecte de données;

b) Prestation de services aux organes intergouvernementaux délibérants (rapports et services techniques pendant les réunions intergouvernementales);

c) Compilation de statistiques internationales sous forme de bases de données et diffusion des données (publications statistiques, accès en ligne et services personnalisés); et

d) Appui aux projets de coopération technique.

23. L'identité et les besoins des principaux utilisateurs et le degré d'utilisation des produits et des services, décrits en détail dans le présent chapitre et présentés sous forme de tableaux dans l'appendice, peuvent être récapitulés comme suit :

a) S'agissant des recommandations mondiales sur les méthodes statistiques, les représentants des gouvernements, qui sont les principaux utilisateurs de statistiques, participent à l'élaboration de recommandations dans le cadre de délibérations et de réunions de groupes d'experts à l'issue desquelles des recommandations, sujettes à révision, sont adoptées. Les pratiques nationales en matière d'établissement de rapports sont une source d'information sur le degré d'utilisation des normes et méthodes internationales recommandées. Des demandes officielles peuvent également être présentées pour obtenir des renseignements sur l'application des recommandations internationales par les bureaux de statistique nationaux;

b) Les États Membres sont les principaux utilisateurs des services fournis aux organes délibérants. Pour bénéficier de ces services, les États Membres doivent en faire la demande;

c) Les utilisateurs de bases de données en ligne sont répertoriés grâce aux procédures d'inscription. Il existe également un groupe bien connu de différents utilisateurs qui reçoivent des services personnalisés. S'il est vrai que les institutions à qui l'on envoie des publications sont connues, des bibliothèques pour la plupart, on connaît très mal l'identité et les besoins des principaux utilisateurs de publications qui fréquentent les institutions susmentionnées ou des personnes qui achètent ces publications;

d) Des projets de coopération technique sont exécutés à la demande des gouvernements; aussi, connaît-on l'identité des principaux utilisateurs. Les évaluations sont effectuées selon les procédures relatives aux donateurs, dont on peut dégager quelques renseignements concernant l'utilisation et l'incidence des projets.

B. Recommandations internationales sur les méthodes statistiques

1. Modalités et situation actuelle

24. L'élaboration d'un accord sur les méthodes statistiques et les recommandations internationales exige de la Commission de statistique et de son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination qu'ils établissent des procédures de coordination interinstitutions détaillées, effectuent une étude technique et fixent des orientations générales. Les esquisses de formules et de méthodes sont étudiées par des équipes spéciales interinstitutions ou distribuées sous forme de projets, pour observation, à des personnes choisies pour leurs compétences techniques et leur connaissance pratique acquise dans différents cadres. Les projets révisés sont examinés par des experts nationaux, des fonctionnaires de bureaux de statistique nationaux pour la plupart, lors de réunions convoquées à cette fin, puis ils sont réexaminés au cours de réunions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination avant d'être présentés à la Commission de statistique.

25. Les recommandations comportent une série de définitions, de classifications et de principes communs de base que les bureaux de statistique nationaux appliqueront à la collecte de données statistiques ainsi que des éléments plus complexes que les gouvernements pourraient utiliser ou adapter à leurs besoins. La publication de manuels est une autre mesure prise pour donner suite aux recommandations méthodologiques mondiales et régionales. Sur le plan international, des systèmes de classification sont adoptés pour l'agrégation de statistiques et des tableaux de correspondance entre les différents systèmes sont établis et tenus à jour. Les recommandations sont révisées et mises à jour en suivant les mêmes procédures de consultation et d'examen qui sont appliquées lors de l'élaboration des recommandations initiales, et les nouvelles versions doivent également être approuvées par la Commission de statistique.

26. Depuis la fin de 1996, les statistiques économiques font l'objet de recommandations portant notamment sur le Système de comptabilité nationale (SCN), la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la Classification type pour le commerce international (CTCI) et la Classification centrale des produits (CPC). La Division de statistique a créé une ligne de téléassistance pour répondre aux questions posées par les producteurs de statistiques et coordonner ainsi l'application des systèmes de classification. Elle coordonne également les révisions de ces systèmes et la mise à jour des tableaux de correspondance entre les différentes classifications de référence ainsi qu'entre les versions révisées d'une même classification. Enfin, elle tient à jour un inventaire de toutes les autres classifications de référence employées dans le système des Nations Unies.

27. Dans d'autres domaines des statistiques économiques, la Division est responsable au premier chef de la collecte de statistiques internationales de l'énergie et du bâtiment. La Division, qui s'occupe des méthodes utilisées dans ces domaines, collabore également avec le Sous-Comité des activités statistiques du CAC à la mise au point de méthodes applicables à d'autres branches des statistiques économiques.

28. Dans certains nouveaux ou importants domaines liés aux statistiques économiques, tels que l'établissement d'indicateurs relatifs à l'environnement et de classifications internationales à l'intention du secteur des services, la Division de statistique joue un rôle de premier plan en assumant à la fois des fonctions d'organisateur et de coordonnateur. Lorsqu'elle ne dispose ni des compétences ni des moyens requis, elle coopère avec les bureaux de statistique nationaux qui possèdent les ressources voulues, en créant des groupes informels d'experts de pays. Elle donne des conseils, participe aux travaux de ces groupes d'étude informels et en diffuse les résultats à tous les bureaux de statistique nationaux, et se charge de présenter leurs recommandations à la Commission de statistique.

29. Dans le domaine des statistiques démographiques et sociales et des statistiques des migrations, la Division révisé et met à jour les principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation et, en coopération avec la Division de la population, révisé les recommandations portant sur les statistiques des migrations internationales. Des responsables des bureaux nationaux chargés des recensements participent au processus de révision. Dans les recommandations relatives à la série de recensement de l'an 2000, il est notamment proposé de mettre en tableaux des données globales, ce qui permettrait de disposer de données comparables à l'échelle internationale et, par conséquent, de procéder à des analyses sociales et par sexe<sup>11</sup>. Grâce à l'aide financière que le Gouvernement canadien lui a fournie par l'intermédiaire du FNUAP, la CEA a convoqué, en janvier 1996, un groupe de travail régional qui a adopté des recommandations concernant l'Afrique. La CEE élabore actuellement des recommandations sur la série de recensements de l'an 2000. Les autres commissions régionales n'ont pas encore révisé les recommandations régionales sur les recensements à l'occasion de la série de recensements en cours, principalement en raison de la pénurie de ressources. Cette lacune a été comblée grâce à la participation d'experts venant de régions en développement à la réunion du groupe d'experts mondiaux<sup>12</sup>.

## 2. Mise en oeuvre des recommandations : suivi et évaluation

### a) Directives de la Commission de statistique

30. À ses sessions de 1993, 1994 et 1995, la Commission de statistique, en coopération avec son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, a établi des directives pour évaluer l'application des recommandations internationales.

---

<sup>11</sup> Dans les recommandations, il est expressément indiqué qu'il est nécessaire d'étudier la relation qui existe entre l'objet des recensements et les utilisations des données recueillies, telles que la série de données sociales nationales minimales.

<sup>12</sup> Huit des 16 pays représentés à la réunion du Groupe d'experts du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 sont situés dans des régions en développement. Chaque région était représentée par deux ou trois pays.

31. En 1993, la Commission a demandé à la Division de statistique de mettre en place, en collaboration avec les secrétariats des commissions régionales, un système de suivi de l'application des classifications des Nations Unies qui ont été adoptées dans les pays membres<sup>13</sup>. Elle a également demandé que le système de suivi soit conçu de manière à donner aux organismes l'information en retour qui leur permettrait de fournir une assistance technique et de réviser les normes à l'avenir<sup>14</sup>. À sa session extraordinaire de 1994, elle a examiné la coordination des activités internationales relatives aux méthodes utilisées dans divers domaines statistiques, en s'appuyant sur les rapports établis par les équipes spéciales interinstitutions. Elle a poursuivi l'examen et le suivi des progrès accomplis dans ces domaines à ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions ordinaires, tenues en 1995 et 1997, respectivement.

b) Évaluation de l'utilisation des recommandations internationales au niveau national

32. Les recommandations internationales sont évaluées grâce à des demandes officielles de renseignements sur la mise en conformité des pratiques nationales relatives à l'établissement de rapports, à l'analyse des données nationales fournies par les pays membres et aux observations faites par les experts de pays participant aux révisions desdites recommandations.

33. Le degré d'utilisation des principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation<sup>15</sup> a été établi lors d'examen des pratiques nationales suivies dans le domaine des recensements pendant les périodes 1965-1974 et 1975-1984. La mesure dans laquelle chacune des dizaines de recommandations et de formules sont appliquées est déterminée à partir des réponses aux questionnaires. Les documents décrivant les opérations et les méthodes de recensement au niveau national représentent une autre source d'information pour la Division de statistique.

34. En 1995, la Division a mené une enquête sur les pratiques nationales en matière d'établissement de rapports sur les échanges internationaux de marchandises et a vérifié leur conformité avec les directives de l'ONU énoncées dans le document intitulé "Statistiques du commerce international : concepts et définitions"<sup>16</sup>. Cent quarante-deux pays ont répondu. L'enquête portait sur 156 points concernant les méthodes de collecte de données applicables aux 64 rubriques faisant l'objet de directives internationales. La révision et la mise à jour des recommandations offrent aux experts nationaux assistant aux réunions de groupes d'experts convoquées à cette fin une autre possibilité de

---

<sup>13</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), par. 36.

<sup>14</sup> Ibid., par. 21.

<sup>15</sup> Études statistiques, série M, No 67 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.XVII.8).

<sup>16</sup> Ibid., No 52, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.XVII.14).

participer à l'évaluation technique des recommandations et de rendre compte de l'utilisation qui en est faite.

35. À la demande de la Commission, la Division a continué d'examiner l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993<sup>17</sup>. En 1996, elle a effectué une première étude sur l'application du SCN, à l'aide de renseignements communiqués aux commissions régionales par les États membres. Elle a examiné les plans que les pays avaient élaborés pour appliquer le Système et a recensé les services requis et les domaines dans lesquels une assistance était nécessaire. Les résultats de l'étude ont été communiqués aux commissions régionales et, une fois validés, ils permettront de définir des stratégies mondiales, régionales et interrégionales en vue de fournir l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités en matière de collecte de statistiques de comptabilité nationale.

### C. Services fournis aux organes délibérants

#### 1. Services fournis aux organes statistiques intergouvernementaux

36. La Commission de statistique bénéficie d'un appui fonctionnel (rapports et services techniques pendant les réunions). Au nombre des documents établis figurent des rapports sur des questions statistiques de fond, des notes du Secrétaire général et des rapports d'équipes spéciales et de groupes d'experts. Les services de statistique des commissions régionales remplissent des fonctions analogues auprès de leur comité de statistique.

#### 2. Services fournis à l'occasion de délibérations internationales

37. La Division de statistique seconde le Comité des contributions : chaque année, elle établit pour lui une base de données sur les principaux agrégats macro-économiques (revenu national, montant de la dette nationale, versements au titre de la dette, etc.)<sup>18</sup> des 185 États Membres, et ce depuis 10 ans au moins<sup>19</sup>. Elle complète les données qui lui sont communiquées par les organes de statistique nationaux en établissant des données estimatives pour les pays et les années qui manquent dans les données officielles, estime, en dollars des États-Unis, toutes les données chiffrées exprimées en monnaie locale et aide le Comité à étudier les problèmes méthodologiques que soulèvent notamment les

---

<sup>17</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), par. 51 g), et ibid., 1995, Supplément No 8 (E/1995/28), par. 12 a).

<sup>18</sup> Voir la note de la Division de statistique sur l'examen de l'ajustement au titre de l'endettement prévu par la méthode d'établissement du barème des quotes-parts (A/CN.2/R.607).

<sup>19</sup> Voir les annexes des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 11 (A/50/11) et la note de la Division de statistique sur le revenu national (A/CN.2/R.578/Add.1), qui contient des données publiées tous les trois ans.

divers concepts de revenu et les taux de change<sup>20</sup>. La Division a spécialement calculé des taux de change corrigés des disparités de prix à l'intention du Comité. En outre, elle fournit des services consultatifs techniques ponctuels au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

38. Les grandes conférences récentes des Nations Unies consacrées aux questions sociales auront des répercussions dans le domaine des statistiques (voir par. 50 à 54) et de nouveaux services devront donc être fournis aux organismes intergouvernementaux.

#### D. Traitement des données

##### 1. Informatique et gestion des données

39. La Division de statistique conserve la plupart de ses fichiers de données au Centre de calcul de New York. Les données proviennent de questionnaires adressés aux gouvernements ou de sources officielles publiées et de bandes magnétiques et de disquettes. Outre ces données, la Division reçoit les statistiques financières internationales du FMI, les statistiques de l'aviation civile de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les statistiques du commerce agricole international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les Tableaux de la dette de la Banque mondiale. Les fichiers de données sont stockés dans l'ordinateur central de New York et mis à jour à l'aide de divers programmes hérités du passé, datant parfois du début des années 60. Le Système d'information statistique de l'Organisation des Nations Unies (UNSI), mis au point en 1970, sert désormais surtout à rechercher et à publier ces données sous forme de tableaux photocomposés destinés aux publications en série des Nations Unies.

40. Les principales applications servant au traitement et à la tabulation des données ont été mises au point il y a 15 ans sur l'ordinateur central. Elles sont dépassées, fragiles et difficiles à tenir à jour. De nombreux fonctionnaires utilisent des ordinateurs personnels pour effectuer des tâches de production. Il en résulte un mélange de systèmes hérités du passé, cohérents mais peu maniables sur un gros ordinateur et de nombreuses applications sur des micro-ordinateurs mal reliés entre eux. Il faut un ordinateur central plus cohérent et doté d'une architecture client-serveur qui puisse continuer à tirer parti de la souplesse et de l'efficacité des logiciels des micro-ordinateurs et relier ces derniers entre eux grâce à une base de données leur permettant de partager les données et de les mettre à la disposition des usagers extérieurs.

41. En tant qu'organe responsable de l'information économique et sociale au sein du Secrétariat, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques a commencé, en coopération avec les commissions

---

<sup>20</sup> Voir la note de la Division de statistique sur la suite de l'étude du choix et de l'application des taux de conversion des devises aux fins du calcul du barème des quotes-parts (A/CN.2/R.608).

régionales, à mettre au point un système de gestion de l'information économique et sociale (UNESIS) qui comprend la collecte, le traitement, le stockage, l'échange et la diffusion d'informations économiques et sociales aux usagers<sup>21</sup>. La création d'UNESIS constitue l'objectif où tendent un grand nombre des efforts actuellement déployés pour mettre à jour et moderniser les activités en matière de statistiques internationales.

42. Un groupe de travail, créé dans le cadre des études d'efficacité, a examiné le projet de système de gestion de l'information économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies (UNESIS), et conclut que ce système deviendrait le principal point de départ des futurs travaux d'élaboration de bases de données au Département et à la Division de statistique et nécessiterait un examen approfondi de toutes les structures actuelles et des besoins futurs en matière de données de la Division. Il a recommandé que "la structure des bases de données centrales ainsi proposée soit examinée par tous les services avant d'être adoptée comme norme de l'UNESIS".

43. L'élaboration d'UNESIS nécessite une redéfinition des tâches, de nouveaux personnels dotés de compétences différentes, l'acquisition de la technologie et le perfectionnement professionnel du personnel ancien et nouveau.

44. Dans le cadre des études d'efficacité, les commissions régionales ont examiné les moyens d'améliorer et de mettre à jour leurs techniques informatiques et la possibilité d'utiliser Internet pour assurer l'accès à leurs bases de données. Mais les optiques divergent. La Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe (CEE) souligne les incidences de l'adoption des technologies de l'information sur l'organisation des bureaux nationaux de statistique. La CEPALC et la CEA ont entrepris des projets de contrôle de l'efficacité des technologies informatisées pour améliorer la gestion des publications, notamment pour les alléger, mettre à jour les fichiers d'adresses et rationaliser la distribution dans son ensemble. La CESAO a commencé à diffuser ses statistiques de la main-d'oeuvre sur disquettes et à rechercher des ressources pour créer un centre d'information accessible aux bureaux nationaux de statistique de la région<sup>22</sup>.

## 2. Services en ligne

45. Les transformations techniques du traitement et de la diffusion des données ont rendu possible et, partant, créé une demande d'accès aux bases de données statistiques. Les bases de données de l'Annuaire statistique, le Bulletin mensuel de statistique et la base de données statistiques d'indicateurs relatifs aux femmes existent désormais sous forme exploitable sur machine (CD-ROM notamment).

---

<sup>21</sup> A/48/6/Rev.1, par. 9.7.

<sup>22</sup> Voir le rapport sur les travaux effectués pendant la période 1994-1995 (E/ESCWA/STAT/1995/IQ.1/7), par. 19.

46. La Division gère également la base de données relatives au commerce des produits de base (COMTRADE) au Centre international de calcul de Genève. Celle-ci est mise à jour chaque semaine. Les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont accès au COMTRADE à Genève. Les missions permanentes à New York et les commissions régionales ont accès à COMTRADE par l'intermédiaire du Centre de calcul de New York.

47. La base de données du Bulletin mensuel de statistique est désormais, à titre expérimental, sur Internet. Le site contient également des informations sur les publications disponibles sous forme exploitable sur machine et d'autres informations sur les données statistiques internationales disponibles et leurs sources. Pendant une période expérimentale de six mois (mai-octobre 1996), 2 291 usagers de 81 pays ont consulté le site du Bulletin sur Internet, contre deux demandes spéciales d'extraits spécialement adaptés à l'utilisateur de la base de données en 1994 et quatre en 1995 ainsi qu'en 1996 (voir tableau 2).

Tableau 2

Caractéristiques des usagers consultant en ligne  
le Bulletin mensuel de statistique

| Région géographique         | Nombre de pays | Nombre de demandes | Type d'utilisateur                                       | Pourcentage de demandes |
|-----------------------------|----------------|--------------------|--|-------------------------|
|                             |                |                    | Entreprises commerciales                                 | 26                      |
|                             |                |                    | Gouvernements  | 8                       |
| Amérique du Nord            | 2              | 1 389              | Organisations non gouvernementales et à but non lucratif | 11                      |
| Europe                      | 33             | 447                | Médias   | 2                       |
| Asie                        | 17             | 287                | Étudiants  | 27                      |
| Amérique latine et Caraïbes | 22             | 146                | Bibliothèques publiques ou universitaires                | 10                      |
| Afrique                     | 7              | 22                 | Divers   |                         |
|                             | 81             | 2 291              |  | 100                     |

Source : Division de statistique.

48. Le Bulletin mensuel de statistique sur Internet a facilité une diffusion géographiquement très vaste de l'information, et suscité un intérêt témoignant de l'importance de la demande potentielle de données accessibles en ligne à l'échelle mondiale. On ne dispose pas d'informations comparatives sur les usagers des publications. Les demandes de données personnalisées extraites de la base de données sur le commerce s'établissent autour de 95 % pour l'Amérique du Nord, 4 % pour l'Europe et seulement 1 % pour le reste du monde, contre 20 % lors de l'expérience d'accès en ligne aux données. La diffusion des données par des techniques de pointe semblerait donc pouvoir être une méthode plus équitable et dans un proche avenir, voire peut-être dès aujourd'hui, la méthode la plus équitable possible.

## E. Services personnalisés

### 1. Données personnalisées extraites des bases de données

49. La Division de statistique a toujours répondu à des demandes d'informations personnalisées émanant d'entreprises commerciales privées, ainsi que de chercheurs et d'organismes publics. Les recettes tirées de ces services personnalisés (environ 400 000 dollars par an) et les ventes ponctuelles de produits exploitables sur machine comme des copies de fichiers sur disquettes et bandes magnétiques sont portées au crédit du compte des recettes tirées des produits statistiques pour couvrir le coût de ces services. En outre, le Service des publications des Nations Unies fournit occasionnellement des fonds prélevés sur le produit de leur vente pour certains projets visant à mettre au point de nouveaux produits électroniques (CD-ROM et Bulletin mensuel de statistique accessible sur Internet). Sur l'ensemble des demandes productrices de recettes (300 à 400 par an), 75 % (équivalant à plus de 95 % des recettes) portent sur des statistiques commerciales. Des recettes supplémentaires également créditées au compte des recettes de la vente des publications des Nations Unies proviennent de contrats de licence de reproduction de données tirées des publications statistiques de l'ONU comportant la perception de droits d'auteur. Il faut également mentionner un grand nombre de demandes d'informations traitées gratuitement mais succinctement par tous les services de la Division par téléphone, télécopie ou par lettre.

### 2. Suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies tenues récemment

50. Au cours de ces dernières années, les grandes conférences des Nations Unies ont fait une plus large place à la collecte de statistiques socio-économiques comparables sur le plan international à des fins d'analyse. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a suscité une nouvelle demande de mise au point et de normalisation de concepts et de méthodes de comptabilité environnementale et économique intégrée ainsi que d'indicateurs du développement durable. Action 21 invite à mettre au point et à utiliser ces concepts en vue de fournir les informations requises pour formuler les politiques de développement durable aux niveaux tant national qu'international. En outre, il faut que la communauté internationale puisse mieux mesurer l'impact sur l'environnement des activités humaines et les dépenses environnementales. La Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et la Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable ont créé une équipe de travail commune qui est chargée de mettre au point des indicateurs d'environnement qui seront utilisés pour contrôler les progrès effectués dans la réalisation des objectifs du développement durable.

51. En ce qui concerne les statistiques sociales, les programmes d'action de la Conférence sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont amené à réclamer la mise au point d'indicateurs sociaux permettant de suivre les tendances dans les domaines d'action d'intérêt social.

52. Un groupe d'experts de la Commission de statistique a examiné les incidences statistiques des grandes conférences tenues récemment<sup>23</sup> et proposé que chaque pays constitue un ensemble minimal de données sociales et une liste d'indicateurs concernant directement les cinq principaux domaines d'action d'intérêt social tirés des programmes d'action des conférences tenues récemment<sup>24</sup>. Le Groupe d'experts a également proposé que la Division de statistique élabore un modèle de questionnaire à l'intention des commissions régionales afin que celles-ci puissent rassembler les réponses de leurs membres respectifs pour recenser les compétences et les données disponibles et pour évaluer l'aide nécessaire en matière de renforcement des capacités nationales de production, d'analyse et de diffusion des données à faire figurer dans l'ensemble minimal de données sociales nationales<sup>25</sup>. Le Groupe d'experts a recommandé de supprimer l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté qui a également conclu qu'elle n'était pas en mesure de mettre au point des normes de mesure de la pauvreté<sup>26</sup>.

53. Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a examiné les propositions du Groupe d'experts et conclu, comme l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté, qu'il ne relevait pas des fonctions de Commission de statistique d'élaborer des normes internationales par la définition de la pauvreté, mais a recommandé à la Commission de constituer un groupe d'experts sur les statistiques en matière de pauvreté, comprenant des experts de divers pays et des experts qualifiés d'organes internationaux, comme l'avait proposé le Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment<sup>27</sup>. Le Brésil présidera le Groupe d'experts et la CEPALC en assurera le secrétariat. Tous conviennent en général qu'il est nécessaire que des groupes d'experts émanant des bureaux nationaux de statistique participent activement à l'élaboration des définitions et des normes de mesure des phénomènes sociaux complexes ainsi qu'à l'élaboration de systèmes de classification des grands problèmes économiques et des questions touchant l'environnement. La Division de statistique considère la participation active d'experts de divers pays non seulement comme une nécessité pratique, mais

---

<sup>23</sup> voir le Rapport du Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment (A/CN.3/AC.1/1996/R.4), annexe, par. 2.

<sup>24</sup> Ibid., par. 8 : les cinq principaux domaines d'intérêt social sont la population et le développement, l'élimination de la pauvreté, la croissance de l'emploi productif et la lutte contre le chômage, l'intégration sociale et la condition respective des hommes et des femmes.

<sup>25</sup> Voir le Rapport du Groupe d'experts... (E/CN.3/AC.1/1996/R.4), annexe, par. 100 à 102.

<sup>26</sup> Ibid., par. 45, et note du Secrétaire général sur les travaux des équipes de travail interorganisations (E/CN.3/AC.1/1996/R.3), par. 18 d).

<sup>27</sup> Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et de la coordination sur sa dix-huitième session (E/CN.3/1997/19), par. 29 a) et b) et 31 e).

également comme une occasion de faciliter l'échange de données d'expérience et de recherche entre les pays. Le Groupe de travail a également appuyé la proposition du Groupe d'experts des statistiques sociales d'organiser un séminaire sur les statistiques en matière de pauvreté à la CEPALC et s'est félicité de l'offre de cette dernière d'assurer le secrétariat du séminaire et de l'accueillir en 1997. La CEPALC compte sur la participation des autres commissions régionales à la préparation du séminaire. Le séminaire sur les statistiques en matière de pauvreté et la première réunion du Groupe d'experts des statistiques en matière de pauvreté se tiendront à Santiago en mai 1997.

54. La Division a inclus les incidences statistiques de quelques-uns des principaux thèmes, notamment la population et le développement et la condition de la femme, dans les révisions des recommandations internationales sur le programme de recensement de la population et de l'habitation et les directives et manuels de collecte de données. Dans le cadre de l'appui aux délibérations et au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et avec un appui financier du FNUAP et du PNUD, la Division a mis au point une base de données statistiques sur les femmes qui est publiée sur CD-ROM et sur laquelle est fondée la publication intitulée Les femmes dans le monde, 1995 : des chiffres et des idées. La Division a également commencé à extraire des informations statistiques figurant dans ses bases de données une base de données destinée à la liste préliminaire minimale d'indicateurs sociaux. Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a prié la Division de collaborer avec les commissions régionales pour entreprendre dans les différentes régions des études pilotes sur la disponibilité et la qualité des statistiques devant être incorporées dans l'ensemble minimal de données sociales nationales et de soumettre un rapport de synthèse des résultats régionaux recensant les moyens de présentation des rapports qui pourraient être utiles aux différentes régions<sup>28</sup>.

### 3. Services adaptés à l'utilisateur dans une optique régionale

55. Le secrétariat de la CEPALC a examiné les besoins d'information des décideurs de la région pour faciliter l'accès des usagers aux produits et services de la CEPALC. Trois éléments ont servi de principes directeurs pour prévoir les besoins des usagers; les améliorations de l'économie des pays de la région, l'adoption quasi générale de réformes d'envergure variée, la collaboration avec les pays et les organisations internationales et régionales.

56. Compte tenu de l'amélioration de l'économie des pays de la région, la Division de statistique de la CEPALC a prévu une forte demande d'informations permettant de concevoir et de contrôler les politiques nationales de dépaupérisation. Pour répondre à cette demande prévue, la Division a rassemblé des données analytiques tirées d'enquêtes sur les ménages et mis à jour ses banques de données sociales à l'aide de diverses autres sources. Ces mesures ont permis de sensiblement réduire le retard dans les statistiques sociales et

---

<sup>28</sup> Ibid., par. 31 d).

d'augmenter et d'accélérer la production des données socio-économiques pertinentes requises pour établir l'édition 1995 de l'étude Panorama social de l'Amérique latine.

57. Dans son examen des besoins en matière d'information des usagers, la CEPALC a également prévu une augmentation de la demande d'indicateurs économiques à court terme dont les pays auront besoin pour contrôler la réalisation de leurs réformes. À cette fin, une base d'indicateurs économiques à court terme (base régionale de données conjoncturelles) couvrant huit pays a été constituée et sera constamment mise à jour sous la responsabilité de la CEPALC et des bureaux nationaux de statistique. La CEPALC a l'intention d'étendre la base régionale de données conjoncturelles à tous les pays de la région. Cette base de données est actuellement diffusée au moyen de disquettes et de bulletins trimestriels qui comprennent des tableaux comparant les principaux indicateurs de la situation économique des huit participants et une sélection d'indicateurs de l'économie internationale. Par ailleurs, la CEPALC collabore avec le Ministère chilien de la planification pour l'aider à publier les résultats des enquêtes socio-économiques nationales du Chili que le Gouvernement chilien réalise depuis 1985. La Division collabore également étroitement avec l'Institut mexicain de statistique, de géographie et de sciences de l'information à l'élaboration d'indicateurs de la pauvreté qui sont diffusés lors de réunions de travail organisées annuellement à l'intention des pays de la région; cette initiative doit être élargie en coopération avec la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale.

58. Le Groupe de travail spécial sur les orientations stratégiques et l'efficacité des missions de la CEE auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a élaboré un projet de plan d'action<sup>29</sup> qui devrait être présenté pour adoption à la Commission à sa cinquante-deuxième session en avril 1997. En ce qui concerne les statistiques, le plan envisage de regrouper trois types de services : tout d'abord, les services qui sont fournis aux bureaux nationaux de statistique dans la région de la CEE dans le cadre de l'application du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens; deuxièmement, la collecte des statistiques macro-économiques et autres statistiques essentielles sur la région de la CEE devant être utilisées dans l'Étude sur la situation économique de l'Europe et diffusées aux États Membres, aux universités et aux entreprises privées; troisièmement, les services prenant en considération la situation et les besoins particuliers des pays à économie en transition en matière de statistiques et visant à y répondre par des services consultatifs régionaux et des activités d'assistance technique.

## F. Publications

### 1. Périodicité et types de publication

#### Publications en série

59. Actuellement, le programme de statistique est axé principalement sur la compilation de données statistiques pour les publications en série. Au cours de

---

<sup>29</sup> E/ECE/1247.

la période 1994-1995, 17 numéros de publications en série – dont huit annuelles et une bisannuelle, de 1 000 pages chacune en moyenne – ont été publiés, ainsi que huit numéros d'une publication trimestrielle (de 20 pages chacun) et 24 numéros d'une publication mensuelle (de 320 pages chacun) – soit au total, en moyenne, une vingtaine de volumes et quatre petits ouvrages par an, auxquels il faut ajouter trois CD-ROM et une disquette.

#### Publications isolées

60. Les publications isolées servent à diffuser des études méthodologiques et des enquêtes sur les meilleures pratiques suivies à l'échelon national, à l'intention des statisticiens des secteurs public et privé. Ces publications sont des recueils de statistiques ou des projets de directives sur la collecte de données, conçus pour répondre aux besoins du grand public et du monde des chercheurs ou pour coïncider avec un événement particulier.

#### Publications analytiques

61. L'élaboration de Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées a été le fruit d'une collaboration considérable et soutenue avec les utilisateurs, dont les besoins ont déterminé le choix et la présentation des compilations. Il a fallu des échanges très poussés avec les utilisateurs pour les aider à formuler leurs besoins en se référant à des concepts de statistique qui soient opérationnels. Le Panorama social de Latinoamérica, réalisé par la CEPALC, couvre une vingtaine de sujets, à chacun desquels est consacrée une section où l'on trouve, après un résumé où sont présentées les principales conclusions, une brève analyse accompagnée de tableaux de statistiques et de graphiques. Le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont participé à l'élaboration de cette publication. Les différents sous-programmes ne disposant que de ressources modestes, la CEPALC utilise une partie des siennes à la fois pour la collecte de données et pour les études analytiques; la Division du développement social a collaboré avec la Division des statistiques et des projections économiques à la réalisation du Panorama social de Latinoamérica. D'autre part, une étude des publications statistiques de la CEE a conclu que celles qui comportaient des textes d'analyse étaient plus appréciées que les autres, et que les analyses étaient plus demandées.

62. Certaines publications spécialisées à faible tirage sont produites sur support exploitable sur machine : bande magnétique, disquettes ou microfiches. On trouve dans ces publications électroniques des séries rétrospectives et des renseignements supplémentaires qui ne figurent pas dans la publication correspondante sur papier. La Division a commencé à tenir à jour le Bulletin mensuel de statistique dans un site Internet dont l'accès est gratuit pour les abonnés de la publication. Ces versions électroniques des publications de statistique permettent aux utilisateurs de produire des tableaux sur mesure sans être obligés de perdre du temps à réintroduire les données.

63. Les statistiques compilées par les commissions régionales servent à produire des annuaires et recueils régionaux où sont présentées des statistiques, des enquêtes et des études portant sur les domaines économique et social. La CEA, la CESAO et la CESAP réalisent également des publications en série sur le commerce extérieur. En outre, la CESAO réalise des publications

périodiques sur la comptabilité nationale et la CESAP fait figurer les statistiques portant sur ce domaine dans sa série de statistiques périodiques. La Division de statistique de la CEE compile des données portant sur tout un éventail de statistiques économiques et sociales, dont bon nombre sont destinées à figurer dans l'Étude sur la situation économique de l'Europe et le Bulletin économique pour l'Europe, qui sont publiés par sa Division des études et des projections. De nombreuses autres statistiques figurent dans l'annuaire de la CEE intitulé Trends in Europe and North America. D'autres divisions de la CEE compile et publient des statistiques concernant différents domaines, par exemple la sylviculture, l'industrie chimique, les transports et l'investissement étranger direct. Les publications de statistique de la CEE ont fait l'objet d'un examen approfondi, à la suite duquel leur nombre a été réduit et des textes d'analyse ont été ajoutés à celles qui sont maintenues.

64. En tout, les cinq commissions régionales et la Division de statistique ont produit 166 publications en 1994 et 1995, dont 118 faisaient partie d'une série.

## 2. Diffusion et ventes

65. Les publications en série et les autres publications de la Division de statistique sont distribuées gratuitement aux missions permanentes, aux ministères des affaires étrangères et à d'autres organes gouvernementaux figurant sur les listes de diffusion tenues par le Bureau des services de conférence du Secrétariat, ainsi qu'aux bureaux de statistique nationaux et internationaux, aux organismes des Nations Unies et aux autres organismes qui aident la Division à collecter ou à analyser les données, qui figurent sur les listes de diffusion tenues par cette dernière. Les tirages sont fixés par le Comité des publications après consultation avec la Section de la vente et de la commercialisation du Département de l'information sur le volume probable des ventes et les quantités à distribuer à des organes gouvernementaux. Les publications sont aussi distribuées aux 71 centres d'information des Nations Unies et à 342 bibliothèques dépositaires situées dans 147 pays<sup>30</sup>. Ces dernières les reçoivent soit gratuitement soit à un prix minime. D'autre part, les publications de statistique sont vendues par abonnement et en librairie (librairies de l'ONU et librairies agréées). On trouvera au tableau 3 un récapitulatif des tirages moyens et des quantités vendues ou distribuées gratuitement pour ce qui est des publications en série, des publications isolées et des publications analytiques de 1995. Les chiffres sont représentatifs de ceux de ces dernières années.

---

<sup>30</sup> Liste des bibliothèques dépositaires recevant les documents et publications de l'Organisation des Nations Unies (ST/LIB/12/Rev.13).

Tableau 3

Publications de statistique parues en 1995 : ventes et distribution gratuite (quantités moyennes par publication)

|  | Tirage<br>(toutes langues<br>confondues) | Distribution gratuite                |                         | Ventes<br>arrêtées en<br>novembre 1996 |
|--|--|--------------------------------------|-------------------------|--|
|  |  | Liste des organes<br>gouvernementaux | Liste du<br>Département |  |
| <u>Publications en série</u>                               |  |                                      |                         |  |
| Huit annuaires   | 4 187                                    | 1 275                                | 629                     | 2 068                                  |
| Bulletin mensuel de statistique <sup>a</sup>               | 4 800                                    | 757                                  | 325                     | 1 625                                  |
| Population et statistiques de l'état<br>civil <sup>a</sup> | 4 800                                    | 757                                  | 325                     | 436                                    |
| Deux recueils  | 3 310                                    | 1 405                                | 1 450                   | 294                                    |
| <u>Publications isolées</u>                                |  |                                      |                         |  |
| Quatre études méthodologiques                              | 6 467                                    | 2 248                                | 1 875                   | 557                                    |
| Système de comptabilité nationale<br>1993                  | 16 430                                   | 1 930                                | 3 450                   | 7 156                                  |
| <u>Publications analytiques<sup>b</sup></u>                | 56 902                                   | 9 143                                | 4 832                   | 9 023                                  |

Sources : Section du contrôle des documents (Bureau des services de conférence et services d'appui) et Section de la vente et de la commercialisation (Département de l'information).

<sup>a</sup> Vendu uniquement par abonnement.

<sup>b</sup> Une publication (Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées — édition de 1995).

66. Sur les 18 publications, 11 ont été vendues à moins de 1 500 exemplaires. L'une d'entre elles est supprimée. Seulement cinq se sont vendues à plus de 3 000 exemplaires. Dans deux de ces derniers cas, la publication coïncidait avec un événement : l'adoption du Système de comptabilité nationale 1993 ou la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les ventes relativement élevées de ces deux publications – 7 156 exemplaires et 9 203 exemplaires respectivement – semblent indiquer qu'il importe de synchroniser la parution d'une publication avec un événement important. Peut-être la Division devrait-elle faire paraître davantage de ses publications isolées à une date proche d'un événement auquel celles-ci se rapportent.

67. L'ONU perçoit certes un revenu modeste grâce à la vente de publications, mais elle n'analyse pas les recettes imputables à chaque publication, ni ses coûts de production. Même en l'absence de toute étude de rentabilité, les chiffres de tirage et de ventes du tableau ci-dessus montrent clairement que les publications qui présentent un intérêt commercial sont très peu nombreuses. La poursuite de la publication de certains documents de référence fondamentaux présente cependant, sur d'autres plans, un gros intérêt pour l'Organisation.

68. L'information sur les ventes et sur les quantités distribuées aux destinataires figurant sur les deux listes (organes gouvernementaux et liste du Département) est tenue séparément par trois unités administratives : la Section des ventes et de la commercialisation (Département de l'information), la Section du contrôle des documents du Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de l'administration et de la gestion) et la Division de statistique (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques). Aucune de ces unités n'est chargée de regrouper l'information pour donner une image complète de la diffusion et des ventes, ce qui n'est donc pas fait. Il s'ensuit que les responsables ne peuvent pas examiner périodiquement les chiffres de vente et de diffusion de leurs publications. La Section des ventes et de la commercialisation devrait établir des rapports périodiques sur la diffusion et les ventes des publications, avec le profil de leurs utilisateurs.

### 3. Évaluation de la teneur, des sujets traités et de la qualité

69. En février 1993, la Division de statistique a convoqué une réunion d'un groupe de 10 experts en statistique et fonctionnaires de sept organismes des Nations Unies, afin d'évaluer la teneur de l'Annuaire statistique et du Bulletin mensuel de statistique et les sujets qui y étaient traités. Ce groupe d'experts a estimé que les deux publications comportaient des données excessivement détaillées : la trente-septième édition de l'Annuaire (1993) comportait 140 tableaux visant plus de 200 pays ou régions du monde. La quarantième édition (1995) a été considérablement réduite, le nombre de tableaux ayant été ramené à 83. Pratiquement toutes les recommandations du groupe d'experts concernant l'organisation des publications, leur présentation et les sujets traités ont été appliquées.

70. Dans sa décision O (45) du 14 décembre 1990, la CEE a demandé à la Conférence des statisticiens européens d'apprécier périodiquement l'utilité et l'impact de ses publications de statistique. La Conférence a été d'avis que ces publications devraient être évaluées à plusieurs niveaux : a) il fallait élaborer des critères permettant de décider si telles ou telles données devaient être diffusées; b) lors du choix des grandes orientations concernant la diffusion ou la publication de données, toutes les solutions techniquement envisageables devaient être prises en compte; c) il convenait de décider sous quelle forme telles ou telles données devaient être diffusées; d) les résultats de ces trois premiers éléments d'analyse devaient être appliqués au programme des publications actuelles; e) il faudrait mettre sur pied un mécanisme permettant de suivre les aspects pertinents de l'évolution de la politique de la CEE en matière de diffusion et de publication<sup>31</sup>. Pour ce qui est des critères à appliquer lors des décisions concernant la diffusion, la Conférence a noté qu'il fallait qu'il ait été établi que les données correspondaient à un besoin et qu'elles étaient effectivement utilisées ou qu'elles pourraient l'être. Il

---

<sup>31</sup> Voir le document présenté par le Bureau de la Conférence, à titre de premier projet, sur l'évaluation de l'utilité et de l'impact des diverses publications de la CEE en matière de statistique (CES/747), par. 5.

convenait donc d'enquêter systématiquement sur l'utilisation effective des publications sur papier<sup>32</sup>.

71. Le groupe de travail formé par la Conférence pour examiner les publications de statistique de la CEE a constaté que, dans la plupart des cas, les statistiques internationales étaient relativement peu utilisées, que les publications qui comportaient des textes d'analyse étaient davantage demandées et que la demande était plus forte pour les analyses. La Conférence a proposé que l'on ait davantage recours à des enquêtes sur les publications de la CEE, que les institutions internationales utilisent conjointement les bases de données internationales et que des publications internationales soient établies conjointement<sup>33</sup>. À la demande de la Conférence et compte tenu des principes énoncés ci-dessus, le secrétariat de la CEE a procédé, sur le plan interne, à un examen détaillé de toutes les publications de statistique de la Commission, y compris celles des divisions organiques. Cette démarche a conduit à supprimer sept publications, et trois autres doivent également être supprimées. Parmi les publications restantes, un grand nombre seront profondément remaniées : on procède actuellement à l'élimination ou au regroupement de tableaux et à l'adjonction de textes analytiques<sup>34</sup>.

#### 4. Évaluation de la notoriété des publications et des besoins des utilisateurs

72. On dispose de très peu d'information sur l'identité et les besoins des utilisateurs comme sur l'utilisation effective des publications de statistique de l'ONU par les populations cibles, notamment par les administrations publiques. C'est encore à travers les contacts professionnels qu'ils ont avec certains des utilisateurs effectifs ou à partir des demandes du public que les responsables de la Division de statistique recueillent des renseignements sur les utilisateurs et leurs besoins et sur l'intérêt et les utilisations des publications. Il en est ainsi malgré le mal considérable que l'on s'est donné au cours des 15 dernières années pour connaître de façon plus systématique les besoins des utilisateurs et leur degré de diversité, comme il est rappelé dans les paragraphes ci-après.

73. Dans sa décision 1981/180 du 23 juillet 1981, le Conseil économique et social a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination selon laquelle la Commission de statistique devrait examiner et évaluer les principes généraux applicables à la publication de statistiques de plus de trois ans. En réponse à cette demande, à sa vingt-deuxième session tenue en 1983, la Commission a examiné et approuvé les activités de la Division de statistique en matière de publications et elle a prié la Division de procéder à

---

<sup>32</sup> Ibid., par. 6.

<sup>33</sup> Ibid., par. 12.

<sup>34</sup> Note établie par le Secrétariat relative à l'examen des publications statistiques de la CEE (ECE/CES/46), par. 5 et 6.

un examen périodique des publications de statistique en série et des moyens de les faire mieux connaître des utilisateurs et de les adapter aux besoins de ces derniers<sup>35</sup>.

74. Au paragraphe 17 de sa résolution 38/32 E du 25 novembre 1983 relative au contrôle et à la limitation de la documentation, l'Assemblée générale a énoncé un ensemble de critères dont les organes intergouvernementaux devraient tenir compte lorsqu'ils examinent les publications en série, à savoir : a) l'utilité de la publication considérée pour l'utilisateur final, évaluée d'après les réactions dudit utilisateur ou le nombre d'exemplaires vendus; b) la mesure dans laquelle la publication répond à un besoin; c) la qualité de l'analyse ou des données; d) la mesure dans laquelle la publication contribue à promouvoir les principes et les buts de l'Organisation; e) la mesure dans laquelle le texte portant autorisation de la publication demeure valide. Dans la partie III de sa résolution 38/227 A en date du 20 décembre 1983, l'Assemblée a fait siennes les recommandations du Comité du programme et de la coordination, qui avait demandé que les populations cibles des publications en série soient mieux définies et identifiées avec plus de précision.

75. En 1984, la Division a établi deux rapports, intitulés "Grandes lignes de la politique adoptée en matière de publication par les divers services statistiques"<sup>36</sup> et "Satisfaction des besoins des utilisateurs et amélioration de la diffusion des statistiques internationales"<sup>37</sup>.

76. À sa vingt-cinquième session, en 1989, la Commission de statistique a de nouveau demandé qu'on lui soumette un rapport présentant un tour d'horizon de ce qui avait été fait dans différents pays pour parvenir à ce que les publications de statistique nationales soient mieux utilisées et mieux diffusées. Ce rapport a été soumis à la Commission à sa vingt-sixième session<sup>38</sup>; on y trouvait un survol de différents éléments pouvant concourir à une stratégie de sensibilisation des utilisateurs : campagnes d'information et contacts directs avec les utilisateurs, amélioration du produit et perfectionnement de la stratégie de diffusion.

77. Le groupe d'experts auquel il a été fait référence au paragraphe 69 ci-dessus a analysé un résumé des réponses à un questionnaire à l'intention des utilisateurs qui avait été inséré dans la trente-septième édition de l'Annuaire statistique; sur 8 000 questionnaires, 185 avaient été renvoyés. Les participants sont convenus qu'avec un taux de réponse aussi faible l'opération ne donnait que très peu d'indications dont on puisse sérieusement tirer des conclusions. Ils ont été d'avis qu'on pourrait obtenir des indications valables

---

<sup>35</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément No 2 (E/1983/12 et Corr.2), par. 19.

<sup>36</sup> E/CN.3/1985/4.

<sup>37</sup> E/CN.3/1985/2.

<sup>38</sup> E/CN.3/1991/3.

sur les préférences des utilisateurs et des clients si on s'y prenait mieux, par exemple en sélectionnant un échantillon d'utilisateurs à interroger par téléphone.

78. En 1995, la Division a fait appel aux services d'un consultant pour examiner la question des besoins des utilisateurs et de leurs incidences sur la mise en oeuvre de l'UNESIS, pour cinq publications : Bulletin mensuel de statistique, Yearbook of National Accounts Statistics, Annuaire démographique, Annuaire des statistiques du commerce international et Annuaire statistique. Dans son rapport, le consultant a recensé les questions qui intéressaient ou préoccupaient alors les utilisateurs de chacune des cinq publications. Ces questions étaient essentiellement les mêmes que celles recensées par le groupe d'experts réuni en février 1993. D'autre part, le consultant notait dans son rapport que les produits exploitables sur ordinateur n'étaient faciles à utiliser que pour les utilisateurs dotés de matériel moderne, et que ceux-ci préféreraient y avoir accès en ligne. La plupart des utilisateurs de l'époque préféraient les publications sur support papier. Le passage progressif du support papier à l'exploitation informatique, tel qu'envisagé pour l'UNESIS, nécessiterait des études plus poussées, et le consultant recommandait à la Division de statistique de former un comité réunissant des utilisateurs et des producteurs afin d'examiner et de comparer possibilités et besoins.

#### G. Coopération technique

79. La Division de statistique fournit des services d'appui technique et des services consultatifs aux projets de statistique financés par des sources extrabudgétaires pour lesquels le Département des services d'appui et de gestion pour le développement est également agent d'exécution. Au titre du programme ordinaire de coopération technique, la Division fournit également aux gouvernements des services consultatifs en statistique ainsi qu'en traitement de données et en informatique. La Division collabore avec le Département à l'exécution de tous les projets de statistique et avec la Division de la population en ce qui concerne la démographie. Pour ces deux types de projets statistiques, le Département exerce un contrôle financier et budgétaire, assure l'achat du matériel et recrute des experts et est par ailleurs responsable de la gestion des projets devant l'organisme de financement. Quant à la Division de statistique, elle affecte à chaque projet un administrateur de programme et un spécialiste. Le personnel des services d'appui technique financés par le FNUAP, qui comprend six fonctionnaires spécialisés respectivement dans les domaines du recensement, des méthodes d'enquête, de l'échantillonnage, des registres de l'état civil, des systèmes d'information géographique et du traitement des données, assume le rôle d'administrateur responsable des projets financés par le FNUAP. Les administrateurs de programme approuvent toutes les activités en accord avec l'administrateur responsable et le chef des services de coopération technique et de gestion.

80. L'évaluation des projets pour lesquels la Division de statistique est l'agent d'exécution est réalisée en coopération avec l'organisme de financement et les pays concernés. En septembre 1996, la Division a effectué une étude théorique des 129 projets nationaux de statistique en cours. Elle a ainsi déterminé que 15 projets étaient opérationnels et nécessitaient un appui technique ou administratif, que 15 nécessitaient un certain appui technique et

que 99 venaient d'être achevés ou transférés aux gouvernements sans être officiellement déclarés achevés par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement. La liquidation financière interviendra après la clôture des comptes de 1996. À partir de cette étude, la Division a suivi une démarche sélective et clairement définie pour sa participation à l'exécution de projets de statistique sur le terrain. La Division a conclu qu'à l'avenir, elle a) n'exécuterait de projets que dans les domaines où ses moyens techniques et sa capacité d'analyse sont clairement nécessaires; b) appuiera et encouragera une plus grande participation des commissions régionales; c) accordera un rang de priorité élevé aux projets qui mettent l'accent sur la formation et l'assistance technique à court terme; et d) ne participerait à l'exécution de projets de statistique que lorsque ceux-ci revêtent une importance sur le plan international ou sur le plan des méthodes ou lorsque la participation du personnel aux activités est perçue comme un moyen de dispenser une formation.

81. Les activités de coopération technique entreprises par les commissions régionales dans le domaine de la statistique consistent à fournir des services consultatifs et de formation et un appui aux projets opérationnels sur le terrain. En 1994-1995, les services consultatifs et de formation ont représenté deux tiers du nombre de mois de travail consacrés à ces activités. Environ 40 % des mois de travail du personnel consacrés aux activités opérationnelles étaient financés par des ressources extrabudgétaires. Deux commissions seulement menaient des activités opérationnelles sur le terrain. Les trois types d'activité ont été financés à la fois par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires. La CEE a fourni des services consultatifs dans le domaine des statistiques économiques et exécute également des projets sur les statistiques sociales et démographiques ainsi que des petits projets de traitement électronique des données à l'intention des pays à économie en transition.

#### H. Utilisation des ressources en personnel

82. Comme indiqué au tableau 4, l'essentiel des activités et des ressources du programme, en termes de proportion du temps de travail des administrateurs, a été consacré à la production de publications en série. En ce qui concerne le programme central, les publications représentent plus de 50 % du volume total du travail des administrateurs autre que l'assistance technique. En réalité, la proportion des ressources allouée aux publications est beaucoup plus élevée car la plupart des agents des services généraux (66 sur un effectif de 135 personnes) participent, dans une large mesure, au traitement des données statistiques qui font l'objet des publications en série.

Tableau 4

Utilisation effective des mois de travail d'administrateur  
dans le programme de statistique, 1994-1995

| Principales catégories de produits et services   | Division de statistique  |              | Commissions régionales   |              |
|--|--|--------------|--|--------------|
|  | Nombre de mois de travail d'administrateur (Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) | Pourcentage  | Nombre de mois de travail d'administrateur (Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) | Pourcentage  |
| Méthodologie                                     | 289  | 24,8         | <sup>a</sup>   | <sup>a</sup> |
| Services aux organes délibérants                 | 97   | 8,3          | 140  | 19,7         |
| Traitement des données                           | 176  | 15,1         | 196  | 27,6         |
| Services individualisés fournis aux utilisateurs | <sup>a</sup>   | <sup>a</sup> | <sup>a</sup>   | <sup>a</sup> |
| Publications                                     | 605  | 51,8         | 374  | 52,2         |
| <b>Total</b>                                     | <b>1 167</b>   | <b>100,0</b> | <b>710</b>   | <b>100,0</b> |
| <u>Pour mémoire</u>                              |  |              |  |              |
| Coopération technique                            |  |              |  |              |
| Budget ordinaire                                 | 244  | 59,0         | 266,7  | 53,6         |
| Ressources extrabudgétaires                      | 169  | 41,0         | 230,8  | 46,4         |
|  | 413  | 100,0        | 497,5  | 100,0        |

Source : Groupe central de contrôle et d'inspection du Bureau des services de contrôle interne.

<sup>a</sup> Non défini séparément.

83. Le nombre de mois de travail d'administrateur consacrés aux publications dans le programme central et dans les programmes régionaux est similaire. Dans les commissions régionales, la part des publications dans le nombre de mois de travail du personnel en 1994-1995 variait de 31 % (CESAP) à 79 % (CEPALC); les mois de travail étaient équitablement répartis entre les publications en série et les publications isolées. À la CEE, la plupart des mois de travail consacrés aux publications ont notamment servi à entreprendre des travaux statistiques en vue de l'Étude sur la situation économique de l'Europe et du Bulletin économique pour l'Europe.

#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

84. Le programme de statistique est un exemple de ce que l'Organisation des Nations Unies fait bien. Les membres des organes intergouvernementaux de contrôle sont essentiellement issus des bureaux nationaux de statistique et apporte ainsi au programme leurs connaissances techniques et leur familiarisation avec les situations et problèmes d'orientation divers rencontrés d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Le programme constitue en fait le centre d'un système mondial de statistique fort peu coûteux. C'est un moyen de parvenir à un accord international sur les questions méthodologiques relatives aux séries mondiales de recensements et à l'élaboration de séries statistiques économiques et sociales comparables. Les méthodes de coordination du CAC permettent effectivement de déterminer la division du travail entre les

/...

organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales s'occupant de statistiques. Non seulement les divisions du secrétariat chargées de la statistique entreprennent leurs propres activités avec compétence mais aussi elles fournissent un solide appui technique aux réunions internationales et aux activités du Secrétariat au titre d'autres programmes économiques et sociaux.

85. La Division de statistique du Secrétariat est appelée à jouer un rôle directeur dans la coordination des activités statistiques internationales ainsi que dans l'établissement, l'analyse et la diffusion rapides des statistiques internationales appropriées. Toutefois, les progrès techniques en matière de stockage, de saisie et de diffusion des informations offrent davantage de possibilités de fournir de nouveaux services aux utilisateurs. À l'heure actuelle, le personnel du programme de statistique se consacre essentiellement à l'établissement et au traitement de statistiques qui seront publiées. Pourtant, comme cela est indiqué au chapitre II ci-dessus et résumé dans l'appendice, les publications constituent les produits du programme qui posent le plus de problèmes car, à la différence des autres produits et services, on ne dispose guère de renseignements sur leurs utilisateurs et leurs utilisations. En revanche, les travaux de la Commission de statistique portent sur les normes internationales et la mise au point de méthodes d'établissement de statistiques environnementales et socio-économiques qui répondent aux préoccupations exprimées aux récentes conférences.

86. Il faut une stratégie permettant de changer les méthodes d'allocation des ressources pendant la période de quatre ans que couvre le plan à moyen terme en se concentrant sur les services déterminés par les besoins des utilisateurs et une connaissance des modes d'utilisation. Cette stratégie devrait également mettre l'accent sur la complémentarité et la coordination des programmes régionaux et du programme central.

87. Le Bureau des services de contrôle interne formule les recommandations suivantes quant aux activités futures du programme de statistique :

a) Des publications à des services individualisés

Recommandation 1. Besoins des utilisateurs et mise en place d'UNESIS.

Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques devrait consulter les représentants des principaux groupes d'utilisateurs quant à leurs besoins et se baser sur les informations obtenues pour mettre en place UNESIS.

Recommandation 2. Accès en ligne aux bases de données statistiques des Nations Unies.

a) L'accès en ligne aux données statistiques des Nations Unies et à l'analyse y afférente devrait être gratuit, à l'exception des données d'une grande valeur commerciale ou confidentielles;

b) La Division de statistique et le Département de l'information devraient examiner la possibilité de permettre l'accès

en ligne aux bases de données d'UNESIS à partir des instituts régionaux de statistique et des centres d'information des Nations Unies.

Recommandation 3. Détermination et satisfaction des besoins des utilisateurs.

La Division de statistique, qui relève du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et les commissions régionales devraient s'attacher à déterminer la demande actuelle et potentielle de leurs services en ayant notamment recours aux principaux groupes d'utilisateurs, à l'analyse des modes d'utilisation en ligne ainsi qu'à des études sur les bureaux nationaux de statistique et sur les organisations qui demandent des services individualisés.

Recommandation 4. Amélioration des systèmes d'information régionaux

La Division de l'informatique du Département de l'administration et de la gestion devrait aider la Division de statistique et les commissions régionales à élaborer des normes compatibles pour les systèmes informatiques.

b) Publications

Recommandation 5. Politique en matière de publications statistiques.

Les publications statistiques des Nations Unies devraient comprendre :

a) Les publications à faible tirage destinées à la vente à titre d'information ou à d'autres fins non commerciales. Les mêmes informations peuvent être également publiées en version ronéotypée ou en une version imprimée peu coûteuse ou sur support informatique. Ces informations devraient être librement accessibles en ligne;

b) Les publications qui présentent un intérêt commercial et qui sont financées, produites, diffusées et vendues en vue d'accroître les recettes, les informations étant fournies en ligne d'une manière qui protège l'intérêt commercial de l'Organisation dans ces publications.

Il faudrait mettre fin aux publications destinées à la vente dont la demande sur le marché ne peut en assurer la rentabilité et que rien ne justifie vraiment que l'Organisation continue à les produire. Les informations qu'elles contiennent devraient être fournies en ligne ou sur support informatique.

Recommandation 6. Évaluation des publications.

Toutes les publications statistiques des Nations Unies devraient faire l'objet d'examen semblables à ceux qui sont décrits au paragraphe 70.

c) Coordination du programme et des services

Recommandation 7. Présentation intégrée.

En coopération avec le Sous-Comité des activités statistiques du CAC, la Division de statistique devrait élaborer, à titre expérimental, une présentation intégrée afin de déterminer les possibilités d'activités communes et de collaboration dans les domaines d'intérêt commun. Un rapport sur cette expérience devrait être présenté au Groupe de travail de la Commission de statistique, sur les programmes statistiques internationaux et la coordination à sa prochaine réunion.

Recommandation 8. Services d'analyse fournis aux départements.

En matière de statistiques de l'environnement, la Division de statistique a déjà mis en place avec la Division du développement durable une équipe spéciale conjointe chargée d'élaborer des indicateurs d'intérêt pratique. Des dispositions identiques devraient être prises avec d'autres services du Secrétariat et des institutions spécialisées chargés d'établir des rapports sur le perfectionnement et l'établissement d'indicateurs socio-économiques comparables sur le plan international.

Recommandation 9. Diffusion des innovations et enseignements tirés.

Il faudrait systématiquement examiner les données d'expérience des commissions régionales telles que celles qui sont décrites aux paragraphes 59 et 60 ci-dessus en vue de leur adoption éventuelle à plus large échelle. Les commissions régionales devraient organiser régulièrement des colloques conjoints sur leur expérience.

Recommandation 10.

Le présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations du Comité du programme et de la coordination y afférentes devraient être soumis au Groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, à sa prochaine réunion.

Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne

(Signé) Karl Th. PASCHKE

APPENDICE

Le programme de statistique : utilisateurs et modes d'utilisation

| Produits et études   | L'identité des principaux utilisateurs est-elle clairement définie?   | Les décisions en matière de production tiennent-elles compte des besoins des utilisateurs?   | Est-il possible d'avoir une réaction en retour? Les données sont-elles collectées régulièrement? Comment?   | Utilisation  |
|--|---|--|---|--|
| 1. <u>Recommandations concernant la méthodologie internationale</u> (rapports techniques, directives, précis et manuels) | Oui : bureaux nationaux de statistique et organismes des Nations Unies.   | Oui : un processus bien défini de consultation et d'examen est en place.   | Oui : questionnaire à l'intention des gouvernements et des organismes des Nations Unies; analyse des méthodes nationales d'établissement de rapports.   | Le degré d'application des méthodes d'établissement des rapports est connu et souvent élevé.   |
| 2. <u>Services aux organes délibérants</u> (rapports, service fonctionnel des réunions)                                  | Oui : membres de la Commission de statistique et autres délégations; comités régionaux de statistique.  | Oui : sur demande de la Commission de statistique et examen de son groupe de travail ainsi que sur demande des comités régionaux de statistique.   | Oui.  | Les travaux et les décisions de la Commission de statistique et de son groupe de travail, ainsi que des comités régionaux de statistique, donnent une idée précise des utilisations. |
| 3. <u>Accès en ligne aux bases de données</u>  | Oui.  | Non, mais les utilisateurs peuvent manipuler les données. Une étude a été réalisée auprès des bureaux nationaux de statistique sur le contenu du <u>Bulletin mensuel de statistique</u> avant qu'il ne soit accessible en ligne. | Oui; les utilisateurs sont tenus de se faire enregistrer; les réponses et les caractéristiques des utilisateurs enregistrés ont été analysées à partir des informations qu'ils ont fournies.  | Potentiellement importante; accès plus équitable que d'autres méthodes de diffusion.   |
| 4. <u>Services individualisés</u>  | Oui.  | Oui.   | Oui; les statistiques demandées ont été recueillies, mais il n'y a pas eu d'étude des besoins ni des utilisateurs potentiels.   | L'importance pour l'utilisateur est claire, car la production est vraiment demandée.   |
| a) Extraits individualisés des bases de données;   | Oui.  | Oui.   | Oui; pas d'étude sur les utilisateurs potentiels des services d'analyse individualisés.   | L'importance pour l'utilisateur est claire; une assistance considérable est fournie.   |
| b) Suivi des principales conférences et autres services d'analyse individualisés.  | Oui.  | Oui.   | Oui; pas d'étude sur les utilisateurs potentiels des services d'analyse individualisés.   | L'importance pour l'utilisateur est claire; une assistance considérable est fournie.   |
| 5. <u>Publications</u> (imprimés et produits sur support informatique)   | Il n'est guère possible d'obtenir des informations fiables à un coût raisonnable sur l'identité et les besoins des principaux utilisateurs qui sont multiples, et accessibles grâce aux bibliothèques et à d'autres intermédiaires. | Non; on n'utilise guère les groupes de représentants d'utilisateurs; les études sont possibles à un coût raisonnable pour les publications vendues par abonnement seulement.   | Coûteuses et problématiques; des études ont été réalisées, mais pas de sondages qui seraient très coûteux; les ventes et les citations dans les publications spécialisées et les journaux ne font pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématiques. | Il n'est pas possible d'avoir une idée précise à un coût raisonnable.  |
| 6. <u>Coopération technique</u>  | Oui : gouvernement demandeur.   | Oui.   | Les évaluations de projet sont réalisées comme demandé par les institutions donatrices.   | Les résultats des évaluations sont fournis aux gouvernements.  |